13 NOVEMBRE 2019

Marché de Noël 2019 : dispositif de sécurité

Dossier de présentation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Strasbourg.eu
eurométropole

Sommaire

Retour sur l'attentat du 11 décembre 2018 ..... **3**

Le suivi des victimes, un an après *3*

Sécuriser le marché de Noël après l'attentat du 11 décembre 2018 : analyse et co-production **4**

Les évolutions à retenir **4**

Les grands principes du dispositif de sécurité **5**

Les moyens engagés **6**

Dates et horaires d'ouverture du marché de Noël **7**

Restrictions de stationnement **7**

Comment accéder à la Grande Île **8**

Pour les piétons et les cyclistes *8*

En transports en commun *8*

En véhicule *9*

Mesures visant à faciliter l'accès au centre-ville **9**

Conseils utiles **10**

Comment rester informé **11**

Retour sur l'attentat du 11 décembre 2018

Le 11 décembre 2018, 5 personnes sont décédées et 10 personnes ont été blessées lors de l'attentat commis au centre-ville de Strasbourg. Les services ont été pleinement mobilisés pour assurer les secours, la sécurisation de la ville et la prise en charge des victimes, sans oublier les investigations judiciaires menées sous l'autorité du Parquet.

Un centre d'accueil des familles, structure dédiée à l'accompagnement matériel et psychologique des victimes et de leurs proches a été ouvert le 12 décembre et a accueilli plus de 700 personnes en 7 jours.

Après 2 jours de fermeture, le **marché de Noël a rouvert le 14 décembre**, de nouvelles mesures de sécurité ayant été mises en place par la préfecture du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg.

Le suivi des victimes, un an après

En relais du centre d'accueil des familles opérationnel en phase d'urgence, le comité local d'aide aux victimes, co-piloté par le préfet et le procureur de la République de Strasbourg, a décidé l'ouverture d'un **espace d'information et d'accueil** (**EIA**).

Situé rue du jeu des enfants, dirigé par SOS Aide aux habitants et composé d'équipes pluridisciplinaires (juristes, travailleurs sociaux, psychologues, etc) issues d'associations d'aide aux victimes ou de services publics, cet espace a accueilli toutes les personnes exprimant un besoin en relation avec l'attentat du 11 décembre. A fin octobre, l'EIA a tenu **1660 entretiens** (dont 784 en vue d'un accompagnement psychologique et 554 pour un accompagnement juridique) et conduit 549 actions d'aide aux démarches administratives.
L'accueil au sein de l'EIA se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2019, l'accompagnement des victimes se poursuivra ensuite dans le cadre du travail mené par les associations agréées (SOS Aide aux habitants et Viaduq 67).

Un **comité technique de suivi des victimes, piloté par la préfecture, a également été activé pour** veiller à l'accompagnement des victimes résidant dans le département. Chaque situation individuelle nécessitant une action coordonnée a été examinée par le comité en vue de faciliter leur prise en charge sur le plan sanitaire, psychologique, juridique et social. Le comité s'est réuni à 7 reprises.

Sécuriser les festivités de Noël après l'attentat du 11 décembre 2018 : analyse et co-production

Le dispositif de sécurité de "Strasbourg, Capitale de Noël 2019" a été construit sur le **modèle de sécurisation de l'après 11 décembre** mais aussi du **retour d'expérience** et de l'évaluation faite du dispositif de sécurisation de 2018, notamment au regard de l'organisation et de l'articulation des moyens dédiés.

De nombreuses réunions ont été organisées tout au long de ces derniers mois avec l'ensemble des services de sécurité et de secours impliqués afin de déterminer les mesures à mettre en place pour cette nouvelle édition.

Les évolutions à retenir :

- **Un dispositif policier plus dynamique et mieux coordonné** : les effectifs de la DDSP seront renforcés par plusieurs unités de forces mobiles, les militaires de la force Sentinelle, la police municipale de Strasbourg et des agents de sécurité privée. Le dispositif reposera sur une occupation optimale du terrain avec des unités plus mobiles, coordonnées et en relation constante grâce à l'interopérabilité des réseaux radio.

- **Une desserte de la Grande Île restreinte** avec suppression de tous les arrêts de tram aux heures d'ouverture du marché de Noël et déviation de toutes les lignes de bus desservant habituellement le secteur.

- **Des accès plus restreints** : le nombre de ponts ouverts a été réduit pour concentrer les moyens de contrôles. 16 ponts sont ouverts (contre 19 en 2018), dont 4 pour les véhicules et 12 réservés aux piétons et cyclistes.

- **Des points de filtrage réorganisés** : un aménagement de la zone de fouille permettra de doubler les files d'attente et de procéder aux fouilles de manière plus efficace en triant les personnes munies ou non de bagages.

Les grands principes du dispositif de sécurité :

Les grands principes du dispositif mis en place en 2018 sont renouvelés et renforcés :

- toutes les animations de "Strasbourg, capitale de Noël 2019" sont regroupées sur la Grande Île pour en optimiser la sécurisation,

- un **périmètre de protection** sera établi sur la Grande Île en application des dispositions de la loi SILT du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. **Les personnes pourront être soumises à des contrôles aléatoires. A tout moment, les pièces d'identité des piétons, cyclistes et automobilistes pourront être demandées par les forces de l'ordre,**

- la Grande Île sera rendue **entièrement piétonne** (sauf dérogation) pendant les horaires d'ouverture des marchés,

- seuls les véhicules autorisés et les abonnés pourront accéder aux parkings de la Grande Île : **les véhicules seront systématiquement soumis à des contrôles de sécurité,**

- des **contrôles** seront mis en place aux accès piétons et cyclistes : **palpations** de sécurité, **inspection visuelle** et **fouille** des bagages,

- des obstacles et des fosses empêchant le franchissement des véhicules seront positionnés aux points d'accès réservés aux piétons/cylcistes. Des fosses seront également mises en place sur les voies du tramway pour empêcher les véhicules de pénétrer dans le périmètre sécurisé,

- le **stationnement** sera interdit sur l'ensemble de la voirie de la Grande Île,

- **les dessertes de tramway et de bus sont restreints** : aucun arrêt de tramway ni de bus ne sera desservi et aucun bus ne circulera dans le périmètre de la Grande Île aux heures d'ouverture des marchés de Noël,

Les moyens engagés

Plusieurs centaines d'agents seront engagés dans le dispositif de sécurité :

- Forces mobiles (compagnies républicaines de sécurité et escadrons de gendarmerie mobile) ;
- Police nationale,
- Police municipale,
- Agents de sécurité privée,
- Forces armées de sentinelle,
- Service du déminage,
- Service départemental d'incendie et de secours

Dates et horaires d'ouverture des marchés de Noël :

- **du vendredi 22 novembre 2019 au mardi 24 décembre 2019** à 14h, l'ensemble des sites sera ouvert :
  - les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches : 11h à 20h,
  - les vendredis : de 11h à 21h ,
  - les samedis : de 11h à 22h.

- **du jeudi 26 décembre au lundi 30 décembre**, les chalets situés place de la Cathédrale, place du Château, place du Vieux Marché aux Poissons et sur la terrasse du palais des Rohan seront ouverts de 11h à 20h.

Restrictions de stationnement

- **Sur la voirie** : tout stationnement est interdit en voirie sur l'ensemble de la Grande Île 24h/24 et 7j/7 du 21 novembre 2019 à 22h au 24 décembre 2019 à 18h. Les résidents disposant d'un abonnement sur voirie (zone 2 et 3) pourront accéder aux zones de stationnement en dehors des zones couvertes par leur abonnement périmètre d'interdiction.

- **Dans les parkings :** le stationnement dans les parkings de la Grande Île (Kléber, Gutenberg, Tanneurs et Broglie) sera réservé aux seuls abonnés et résidents disposant d'un abonnement sur voirie (zone 2 et 3), dans la limite des places disponibles et après autorisation des services gestionnaires.

Comment accéder à la Grand Île ?

Pour les piétons et les cyclistes :

L'accès est libre 24h/24 avec un filtrage aux horaires d'ouverture par 16 points d'accès à la Grande Île (ponts et passerelles). **5 ponts sont totalement fermés** (passerelle des juifs, passerelle des faux remparts, passerelle des moulins, pont national et pont du Faubourg de Pierre) pendant toute la durée du marché de Noël.
4 ponts sont réservés aux véhicules et 12 aux piétons et cyclistes.

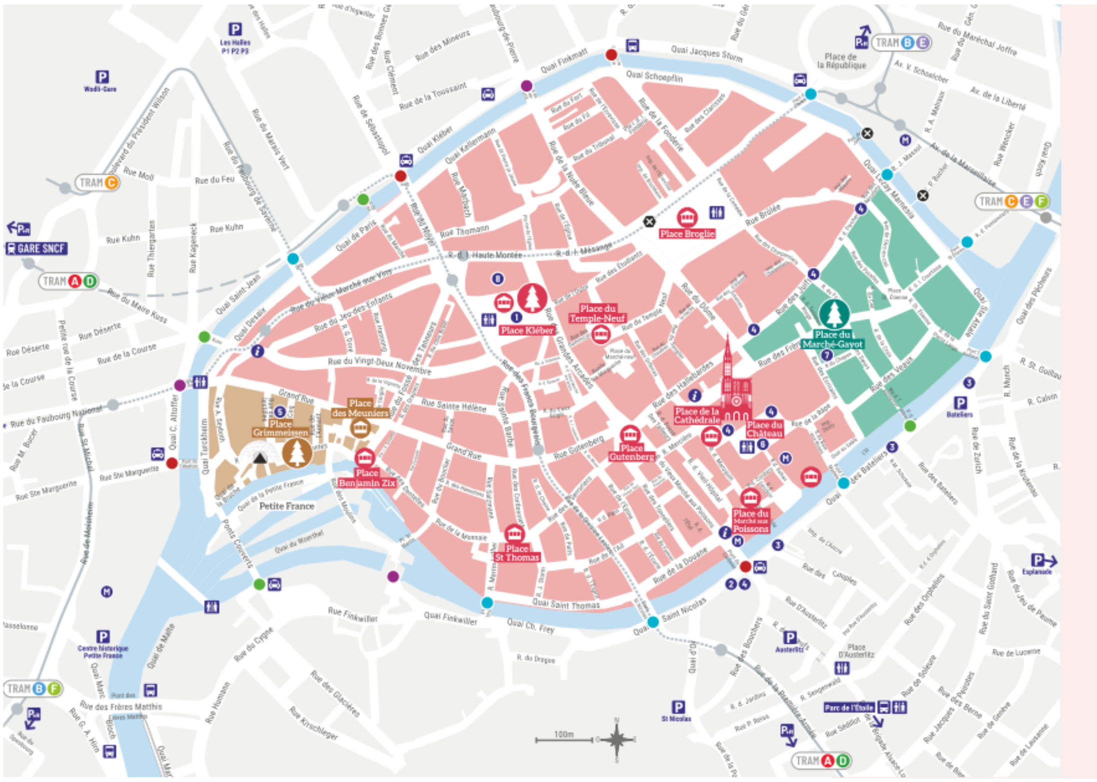

Par les transports en commun

Le réseau de transports en commun sera sensiblement modifié pour préserver l'efficacité des points de filtrage :

les dessertes de tramway suivantes sont supprimées :
- stations Broglie durant toute la durée du marché de Noël,
- stations Homme de fer, Langstross Grand'Rue et Alt Winmarik aux heures d'ouverture du marché de Noël.

La circulation des bus est modifiée :
- Les lignes 3, 4, 6, 10 et N1 sont déviées
- Les lignes 14 et 24 verront leur Terminus déplacé à Etoile Bourse

En véhicule

La **circulation sera totalement interdite sur la Grande Île** (sauf accès des véhicules de secours et d'intervention) :

- De 11h à 20 du lundi au jeudi,
- De 11h à 21h le vendredi,
- De 11h à 22h le samedi.

Seuls les **ayants-droits équipés d'un macaron spécifique** pourront accéder à la Grande Île par 4 points d'accès et 2 points de sortie.

Le macaron vaut autorisation spécifique d'accès. Il sera délivré sur demande à présenter, avant le 28 novembre, auprès des services de la Ville de Strasbourg via le formulaire en ligne

strasbourg.eu/formulaireaccesgrandeilenoel.

Peuvent être concernés : les résidents de la Grande Île disposant d'un parking privé, les résidents titulaires d'un titre de stationnement sur voirie ayant reçu l'autorisation d'accès aux parkings en ouvrage par les gestionnaires, les salariés ou professionnels disposant d'un parking ou d'une cour privatifs, les personnes à mobilité réduite disposant d'une carte d'invalidité et les clients des hôtels disposant d'un emplacement de stationnement privatif.

Mesures visant à faciliter les déplacements au centre-ville

Des emplacements spécifiques ont été créés aux abords immédiats de la Grande Île :

- 11 emplacements réservés à la dépose des usagers de taxis,
- 33 emplacements réservés aux professionnels de santé,
- 11 emplacements destinés aux usagers du dispositif d'autopartage Citiz.

Conseils utiles

- accepter les contrôles aux différents points d'entrée opérés dans le but de garantir la sécurité de tous,
- ne pas s'éloigner de ses bagages de quelque nature qu'ils soient (valises, sacs, cabas, chariots à provision, etc),
- signaler au "17 Police-secours" tout fait ou comportement suspect,
- se prémunir contre les pickpockets en prêtant une attention particulière à ses effets personnels ,
- pour les cyclistes, privilégier le contournement de la Grande Île et suivre de préférence les itinéraires matérialisés au sol à l'intérieur du périmètre sécurisé,
- privilégier les transports publics et les "Parkings Relais-Tram" (P+R) afin de ne pas obstruer la circulation autour de la Grande Ile,
- respecter scrupuleusement la signalisation routière provisoire notamment en matière de stationnement en périphérie du secteur réservé au marché.

Comment rester informé?

Site internet de la Ville de Strasbourg : www.strasbourg.eu/accesnoel

Site internet de la Préfecture du Bas-Rhin http://www.bas-rhin.gouv.fr

Compte Twitter @Prefet67 et page Facebook de la Préfecture PrefetGrandEstBasRhin

Compte Twitter strasbourg.eu et page Facebook de la Viille de Strasbourg

Compte Twitter de la Police nationale du Bas-Rhin @PoliceNat67

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Strasbourg.eu
eurométropole